

## Votre **PERMIS DE CHASSER** est détruit, égaré ou détérioré ... Comment procéder pour faire une demande de duplicata ?

### ■ Pour les anciens modèles (volet vert)

#### 1<sup>ère</sup> démarche

Faire une demande sur papier libre d'attestation préfectorale de délivrance initiale du permis de chasser à la préfecture ou sous-préfecture qui a délivré le titre original. Pour un chasseur ayant obtenu son permis de chasser dans l'Oise, faire une demande par écrit auprès de la Préfecture ou sous-préfecture qui vous a délivré votre titre permanent «volet vert». Envoyez votre demande écrite, accompagnée du **formulaire Cerfa N° 13944\*03** «Déclaration de perte et de demande de duplicata d'un permis de chasser» disponible sur [www.fdc60.fr](http://www.fdc60.fr) > **documentations** > **permis de chasser** et d'une enveloppe timbrée (tarif normal) à votre nom, en précisant les éléments suivants :



- Prénom, Nom
- Adresse
- Téléphone
- Date et lieu de naissance
- Nationalité
- N° permis de chasser ( si vous en avez connaissance)
- Date et lieu de délivrance du permis de chasser (si vous en avez connaissance)

#### 2<sup>ème</sup> démarche

À réception de l'attestation préfectorale de délivrance initiale du permis de chasser et du **formulaire Cerfa N° 13944\*03** «Déclaration de perte et de demande de duplicata d'un permis de chasser» renvoyés par la Préfecture ou sous-préfecture, veuillez les accompagner de :

- la photocopie de votre pièce identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- le cas échéant, le permis détérioré dont le duplicata est demandé
- deux photographies d'identité normalisées (format 35 x 45 mm) récentes et identiques
- un chèque de 30 € libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'ONCFS

à :

**ONCFS**  
**Division du permis de chasser**  
**BP 20**  
**78612 Le Perray-en-Yvelines cedex**

## ■ Pour les nouveaux modèles (format carte bancaire)

### Démarche

Adresser les pièces suivantes :

- le **formulaire Cerfa N° 13944\*03** «Déclaration de perte et de demande de duplicata d'un permis de chasser» dûment complété et signé
- la photocopie de votre pièce identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- le cas échéant, le permis détérioré dont le duplicata est demandé
- deux photographies d'identité normalisées (format 35 x 45 mm) récentes et identiques
- un chèque de 30 € libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'ONCFS

à :

**ONCFS**  
**Division du permis de chasser**  
**BP 20**  
**78612 Le Perray-en-Yvelines cedex**

